



Règlement intérieur de l'Atelier libre de modèle vivant de la Grande Masse.

Tenue des séances :

Les dessinateurs sont priés de respecter les horaires afin que les séances commencent à l'heure et ne soient pas interrompues.

Chacun est responsable de l'ambiance du cours, politesse et savoir-vivre envers les dessinateurs et les modèles en sont les garants.

Une attitude respectueuse est attendue de la part de tous. Toute personne qui entraverait le bon fonctionnement des séances en serait exclue, provisoirement ou définitivement.

Les personnes qui ne dessinent pas ne sont pas admises dans la salle.

Les photographies sont proscrites.

Avant la séance :

Il n'y a pas de place attribuée. Néanmoins, par respect, ne pas s'installer à une place déjà occupée...

A l'Age d'Or, 5 places sont réservées à l'organisation, le long du 3^{ème} mur à droite en rentrant.

N'utilisez une table que si votre matériel le nécessite.

En cas d'affluence, l'organisation se réserve la possibilité de retirer les tables et de redistribuer les tabourets utilisés comme tables. De même, s'asseoir par terre est autorisé, sous réserve de l'accord des personnes assises derrière et du modèle (proximité trop importante).

Pendant la séance :

Les téléphones doivent être éteints.

Par respect pour le modèle notamment, efforcez-vous de remonter à l'heure après les repos (à l'Age d'Or).

Si toutefois vous remontez en retard, ne parlez pas dans l'escalier, et attendez le changement de pose pour retourner vous installer.

A la SFA, restez discret lors des repos dans la cours, entourée de logements.

L'organisation peut, si le modèle le demande pour ses poses, réquisitionner un tabouret ou une chaise.

Après la séance :

Prenez garde à ne pas laisser par terre épluchures de crayon et autres papiers.

A l'Age d'Or, n'oubliez pas de retourner vos verres au comptoir.

Respect des lieux :

Dans l'intérêt de tous, il est nécessaire de respecter l'état des lieux.

Il appartient à chacun de veiller à les laisser dans le même état et à remettre en place le matériel après utilisation.

Il est également formellement interdit de fumer dans le local.

L'atelier décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels.

Publications Facebook :

Les dessins publiés sont soumis au droit à l'image des modèles.

Les commentaires des visiteurs de la page sont soumis à l'article 9 du code civil ("droit au respect de sa vie privée").

Les dessins publiés sont la propriété exclusive de leurs auteurs. Contacter l'organisation pour autorisation préalable à toute diffusion.

Public et modèles mineurs :

Les personnes mineures souhaitant dessiner doivent présenter une autorisation écrite des parents. Les modèles mineurs ne sont pas acceptés.